

L'aménagement hydroélectrique des gorges de Sounda

Situé dans le département du Kouilou, à 120 km de Pointe-Noire, le projet d'aménagement hydroélectrique a une puissance estimée à 1000 mégawatts (MW) modulable. Une fois construit, il va compter parmi les plus grands barrages d'Afrique, faisant ainsi à terme du Congo un exportateur d'énergie électrique, selon les experts.

Le gouvernement congolais a signé, le 11 octobre 2014, un accord de prestation de services avec la Société Financière Internationale (SFI), une filiale de la Banque mondiale, pour la réalisation des études de faisabilité de la construction du barrage hydroélectrique de Sounda.

Le 4 novembre 2019, les résultats des études de faisabilité du barrage hydroélectrique de Sounda ont été présentés au public, par la Société financière internationale. De cette présentation, il ressort que le projet de construction du barrage de Sounda se développe en deux phases.

La première phase, dont les études ont été présentées, dispose de deux composantes : l'étude générale des options en vue de déterminer le concept du projet; et l'étude visant à déterminer les conditions et les modalités de financement et de gestion du projet. La deuxième phase quant à elle concerne la mise en œuvre du projet. ■



Les tours jumelles



Caractéristiques techniques :

Construites sur une superficie de 121537m² dont 4537m² en infrastructures, les tours jumelles de Mpila reliées, entre elles, par un appendice sur 4 niveaux, du rez-de-chaussée jusqu'au 3^{ème} étage, regorgent, en leur sein, de deux immeubles identiques de 30 étages, chacun, dont le 1^{er} abritera des bureaux et le 2^{ème} un hôtel et des appartements.

La tour d'hôtel et d'appartements sera dotée d'un restaurant tournant aux 28^{ème} et 29^{ème} étages et de 168 chambres, notamment des chambres standards, des suites ministérielles et présidentielles y compris 48 appartements.

Aux deux tours, il faut ajouter des clubs ; des magasins; des salles de réunion ; de jeux ; de conférences de presse et bien d'autres commodités dignes d'un ouvrage de son envergure.

Ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du Territoire, des Grands Travaux

Adresse : Place de la République, ex ront point Centre culturel français
Tél : +242 222 83 54 60 - Fax : +242 222 81 35 78
E-mail : contact@dggt-gouv.cg
Site web : www.maetgt.org

Le Congo en perspective



«... Voilà soixante ans que le Congo assume son destin, en tant que République. Avec méthode, avançons sur le chemin de la relance de notre économie, par le travail. Il nous faut transformer les temps actuels en levier de prospérité pour demain...»

Extrait du discours du Président de la République, Denis Sassou Nguesso, sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en congrès, le 29 décembre 2018.

Ces dernières années, la République du Congo a attiré des Investissements Directs Etrangers de manière régulière. En 2016, les flux entrant ont atteint plus de 3.5 milliards de dollars, mais ceux-ci ont été divisé par 3 en 2017. Comme de nombreux pays de la région, le Congo est un pays riche en pétrole et autres matières premières, et est largement affecté par la chute des cours mondiaux de ces derniers et des conséquences macroéconomiques qui en ont découlé.

Le stock d'IDE a légèrement diminué (-1.5%) et atteint 27 milliards de dollars en 2017 (324% du PIB) selon la CNUCED (Rapport sur les Investissements Mondiaux 2018). Le pays en a grands besoin pour financer les études et la mise en œuvre des projets ci-après :

Le port minéralier de Pointe-Noire

Il est une entité économique à vocation polyvalente adossée à la Zone économique de Pointe-Noire. Les études ont été déjà réalisées par la société CRBC et elles ont été validées par la société d'expertise chinoise, mise à la disposition du Congo par l'EximBank de Chine. A cet effet, plusieurs restitutions ont été faites à Brazzaville comme à Beijing. ■



Maquette du port minéralier de Pointe-Noire

La Zone économique spéciale de Pointe-Noire

Le Congo bénéficie de l'appui technique et financier de la République populaire de Chine dans la mise en œuvre de la ZES de Pointe-Noire qui s'étendra sur un espace de 27,9 km², à la lisière de l'océan atlantique, dans le département du Kouilou.

Le protocole d'accord pour la réalisation des études de faisabilité a été signé avec le Fonds de développement sino-africain en juillet 2016, suivi du contrat de réalisation des études, en marge de la réunion des coordonnateurs nationaux de suivi du 6ème forum Chine/Afrique. Le projet de loi relatif à sa mise sur pied a été adopté au parlement en décembre 2017. ■

Le Complexe urbain de Ngamakosso

Il s'agit de réaliser un complexe urbain avec une ville intelligente à la périphérie de la ville de Brazzaville, le long du viaduc, en profitant de la berge du fleuve Congo. Un décret présidentiel affectant un espace audit projet a été pris depuis le 20 mai 2015.

Le projet est en phase d'étude par la société CRBC, il s'agit d'un programme immobilier d'envergure qui pourrait se faire sous forme de partenariat public-privé. ■



Maquette du complexe urbain de Ngamakosso

Le centre commercial de Brazzaville



Centre commercial de Brazzaville (Mpila)

Le barrage hydroélectrique de Kouémbali

Le site est situé à près de 300 km de Brazzaville pour la production d'énergie d'environ 150 MW.

L'objectif du gouvernement est de réaliser cet ouvrage en mode de partenariat public-privé.

A cet effet, la partie congolaise encourage tout type de partenariat pour réaliser ce projet et vendre l'électricité aux sociétés congolaises. ■